



*Rapport sur le service d'élimination
des déchets ménagers et assimilés
Année 2010*



1 – Organisation générale du service public de collecte des déchets

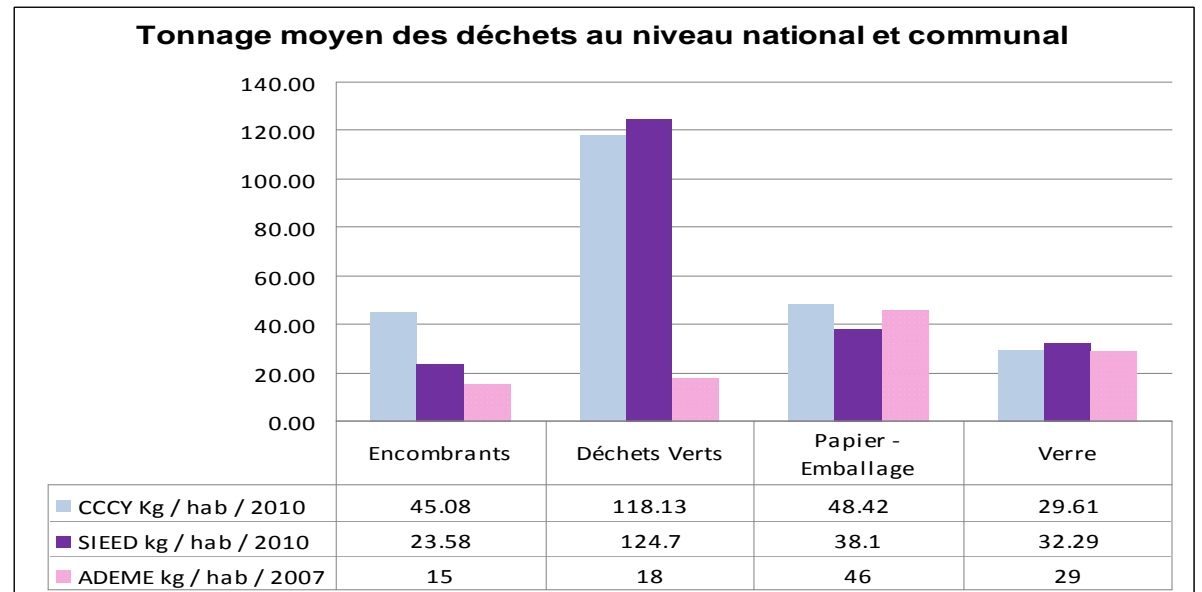
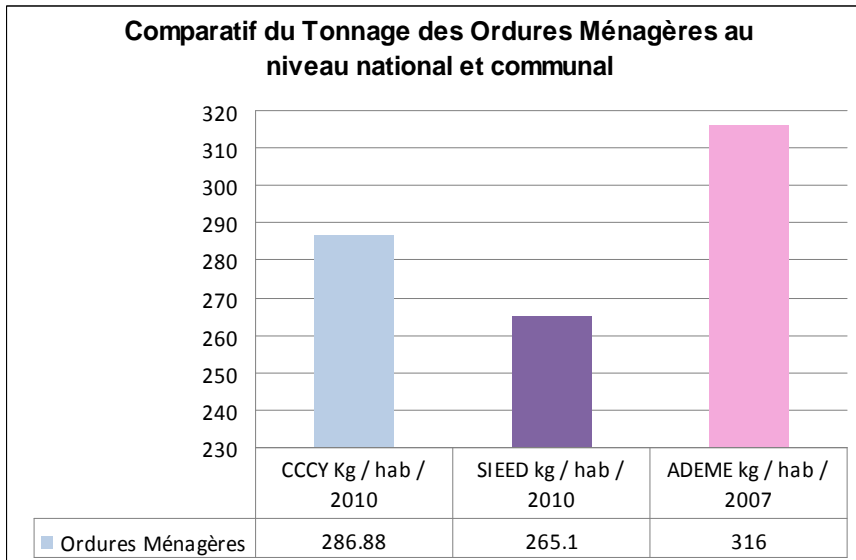
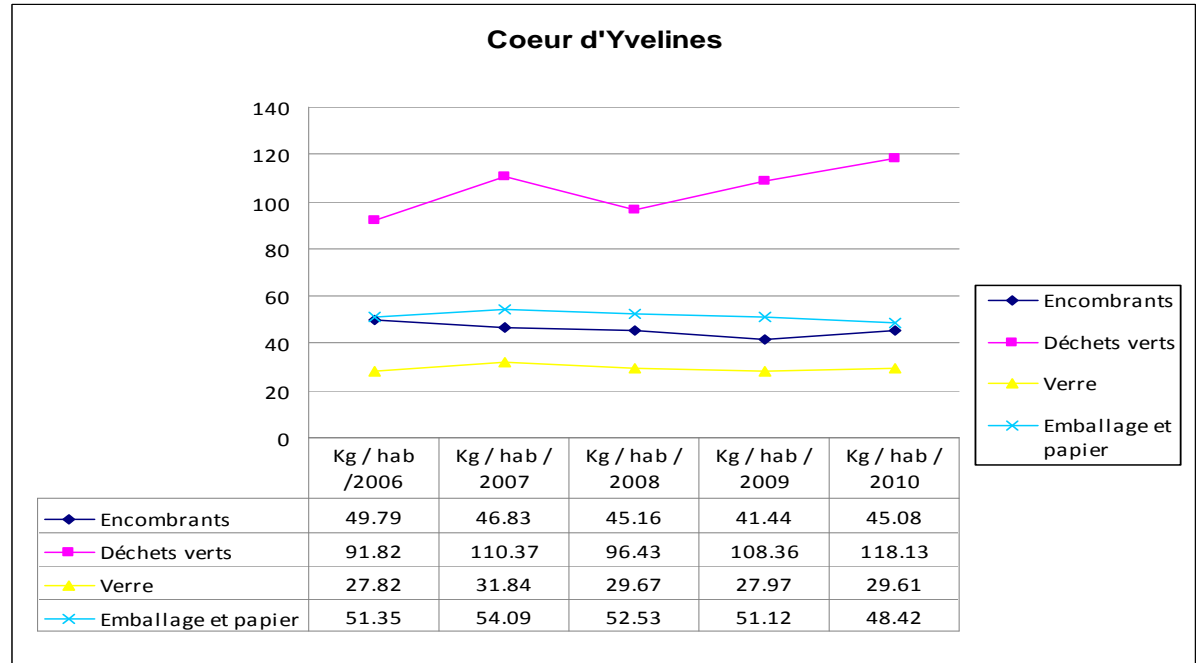
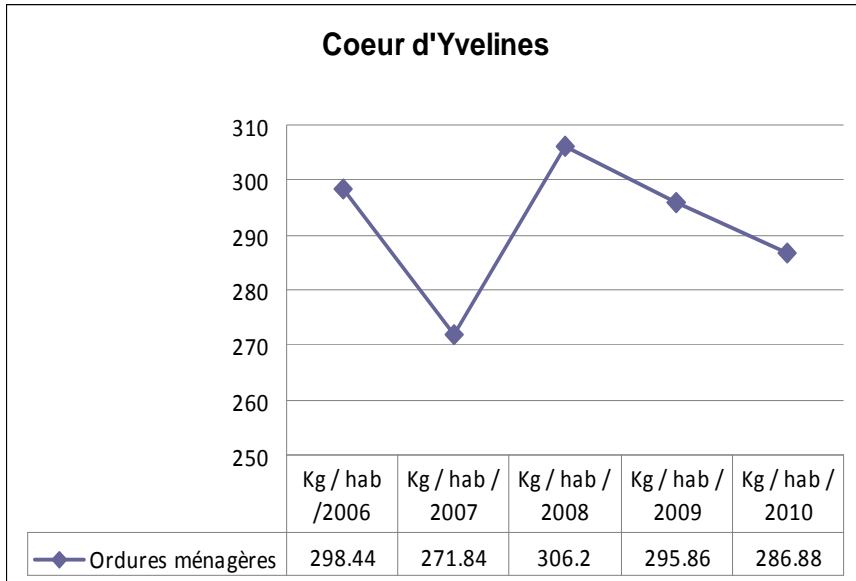
1 - 1 Principales caractéristiques de janvier à septembre

	Beynes	Jouars-Pontchartrain	Neauphle-le-Château	Saint-Germain-de-la-Grange	Saulx-Marchais	Thiverval-Grignon	Villiers-Saint-Frédéric
Ordures Ménagères	Porte à porte C2	Porte à porte C2	Porte à porte C2	Porte à porte C1	Porte à porte C1	Porte à porte C2	Porte à porte C2
Verre	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte C 0,5	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte C 0,5	Apport volontaire
Emballages	Porte à porte - C1			Porte à porte - C1			Porte à porte - C1
Papier	Apport volontaire	Apport volontaire		Apport volontaire	Apport volontaire		Apport volontaire
Emballages / papiers mélangés			Porte à porte C1			Porte à porte C1	
Déchets verts	Déchèterie	Porte à porte - C1 - 37 semaines					
Encombrants	Porte à porte Mensuel	Porte à porte Mensuel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel
Déchets toxiques	Déchèterie	Eco-bus			Eco-bus	Eco-bus	Eco-bus
Gravats	Déchèterie	Déchèterie					Bennes

1 - 2 Principales caractéristiques de septembre à décembre

	Beynes	Jouars-Pontchartrain	Neauphle-le-Château	Saint-Germain-de-la-Grange	Saulx-Marchais	Thiverval-Grignon	Villiers-Saint-Frédéric
Ordures Ménagères	Porte à porte C2	Porte à porte C2	Porte à porte C2	Porte à porte C1	Porte à porte C1	Porte à porte C2	Porte à porte C2
Verre	Apport volontaire						
Emballages / papiers mélangés	Porte à porte - C1 - (Mercredi)						
Déchets verts	Porte à porte - C1 - 37 semaines						
Encombrants	Porte à porte - Mensuel		Porte à porte - Trimestriel				
Déchets toxiques	Déchèterie	Eco-bus			Eco-bus		
Gravats	Déchèterie	Bennes					Bennes

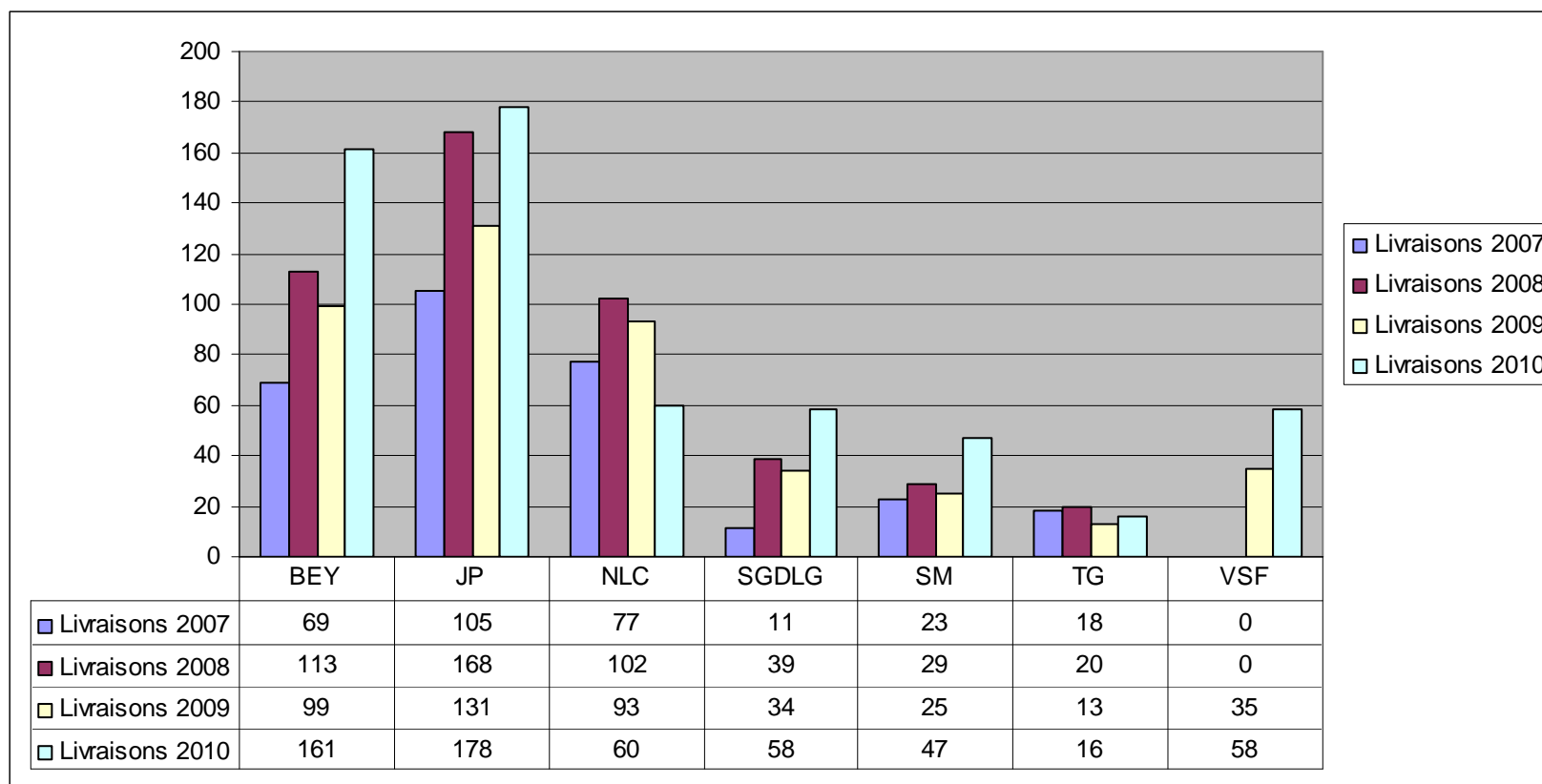
1 - 3 Les tonnages principaux

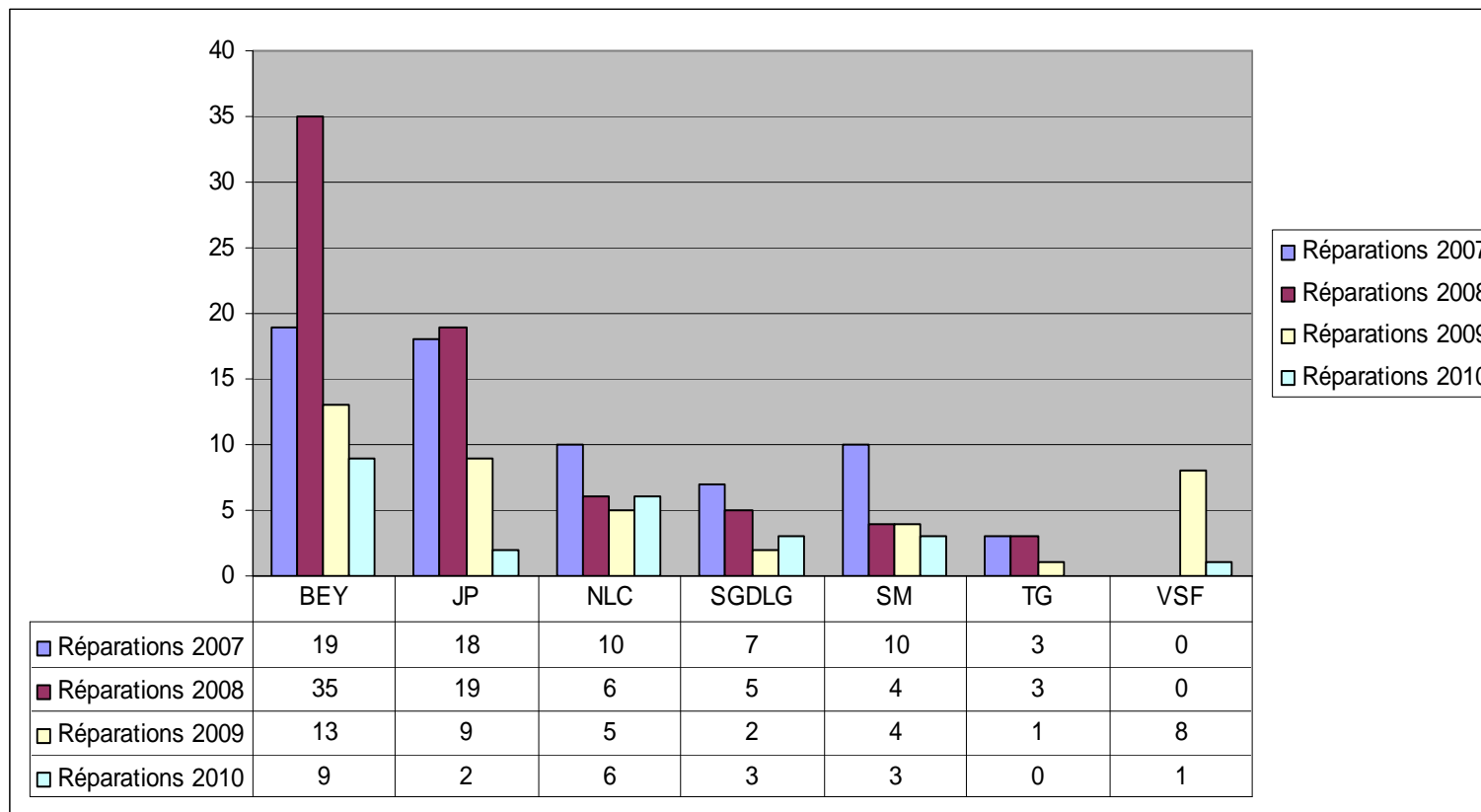


1 - 4 Le service maintenance

Depuis le 1er janvier 2007, suite à une décision du Bureau Communautaire, la Communauté de Communes a pris en régie directe la maintenance des bacs et conteneurs.

Régulièrement, un état récapitulatif des interventions, ville par ville, est transmis aux membres de la Commission « Déchets Ménagers ». De 2007 à 2010, les interventions se décomposent de la façon suivante :



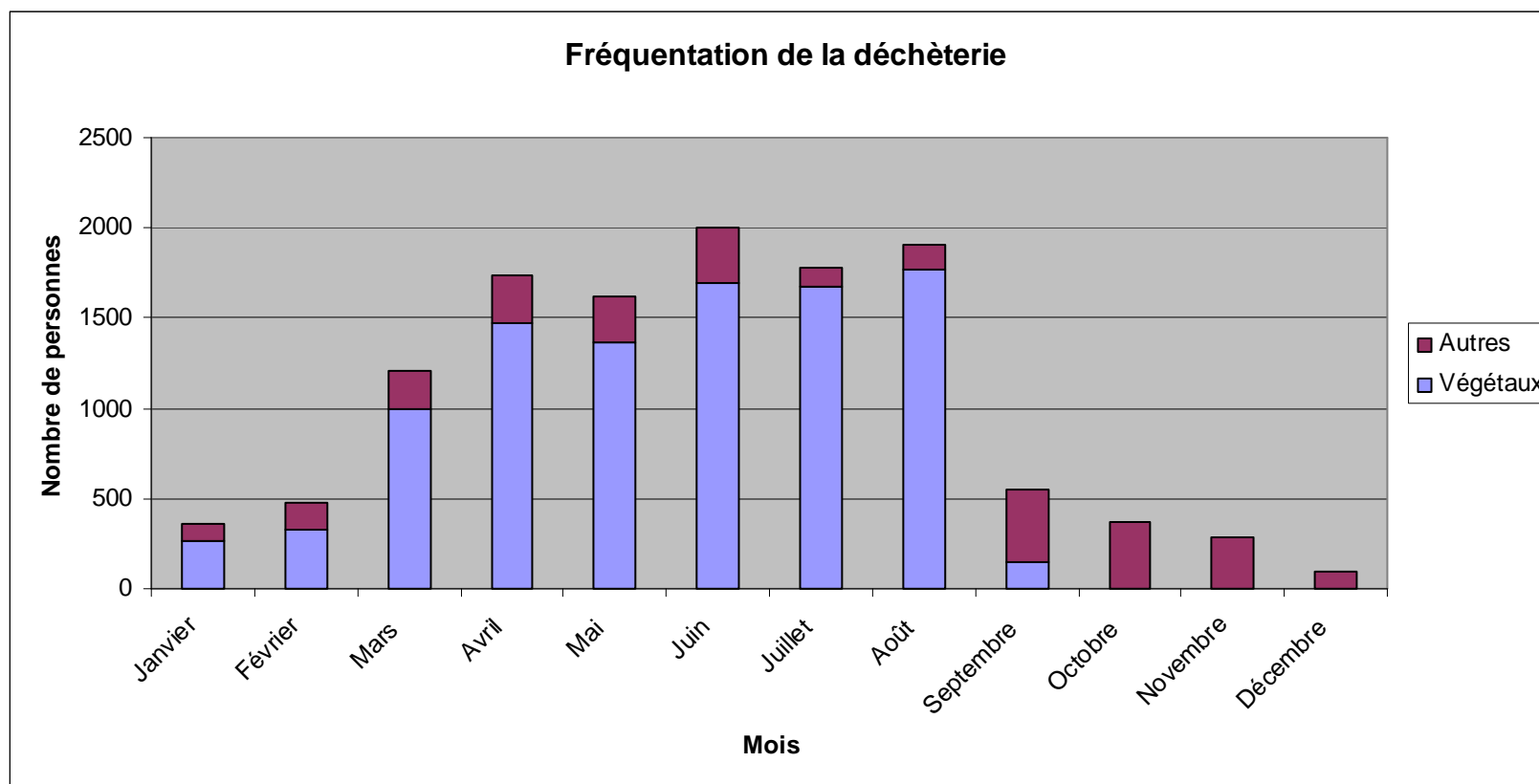


1 - 5 Déchèterie de Beynes

Depuis le mois de septembre 2010, la déchèterie de Beynes est ouverte le lundi de 9h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30, ainsi que le samedi de 14h00 à 18h00. Elle est ouverte aux particuliers uniquement.

La déchèterie permet de capter les flux suivants : gravats, déchets dangereux des ménages, batteries, huile de vidange, piles et accumulateurs.

Depuis le 6 septembre 2010, les déchets végétaux sont collectés en porte à porte.



2 – Marché public : collecte et traitement

Une procédure de marché public est engagée pour les prestations suivantes :

- Lot 1 : Collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, emballages et papier, encombrants, déchets végétaux en porte à porte et verre en apport volontaire)
- Lot 2 : Traitement des déchets végétaux
- Lot 3 : Traitement des encombrants

Ce marché prend effet à compter du mois de septembre. Les élus de Cœur d'Yvelines cherchent, à cette occasion, à harmoniser les services de collecte sur le territoire.

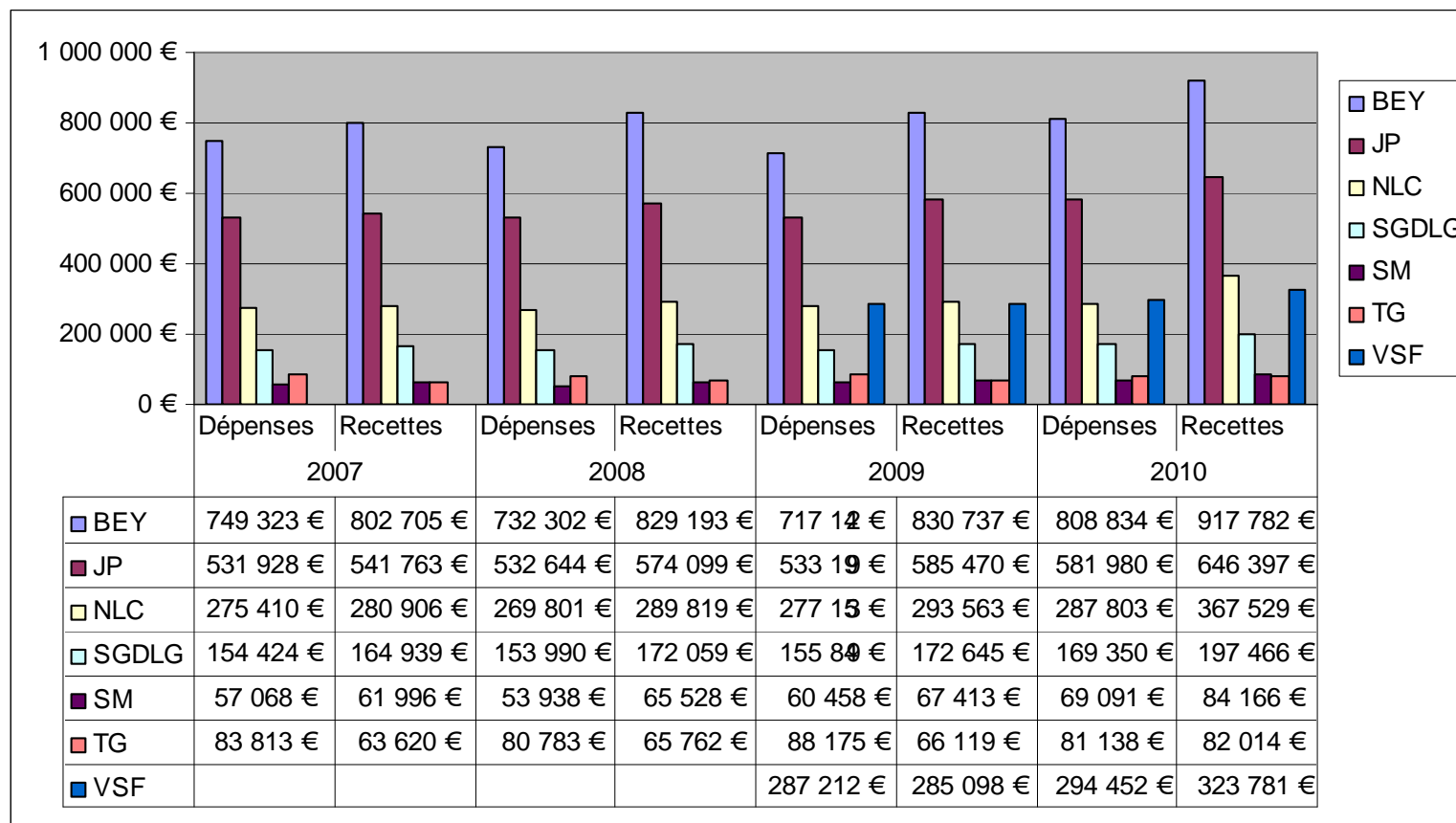
Des Commissions d'Appel d'Offres se réunissent les 10 et 31 mars 2010 (pour ouverture et attribution du marché). Les 3 lots sont attribués à la société SEPUR (délibération n°10-015 du 14 avril 2010).

- Lot 1 : 1 147 963.02 € HT / an
- Lot 2 : 81 400 € HT / an
- Lot 3 : 90 250.00 € HT / an

3 – Dépenses et recettes

3 - 1 Répartition par ville adhérente

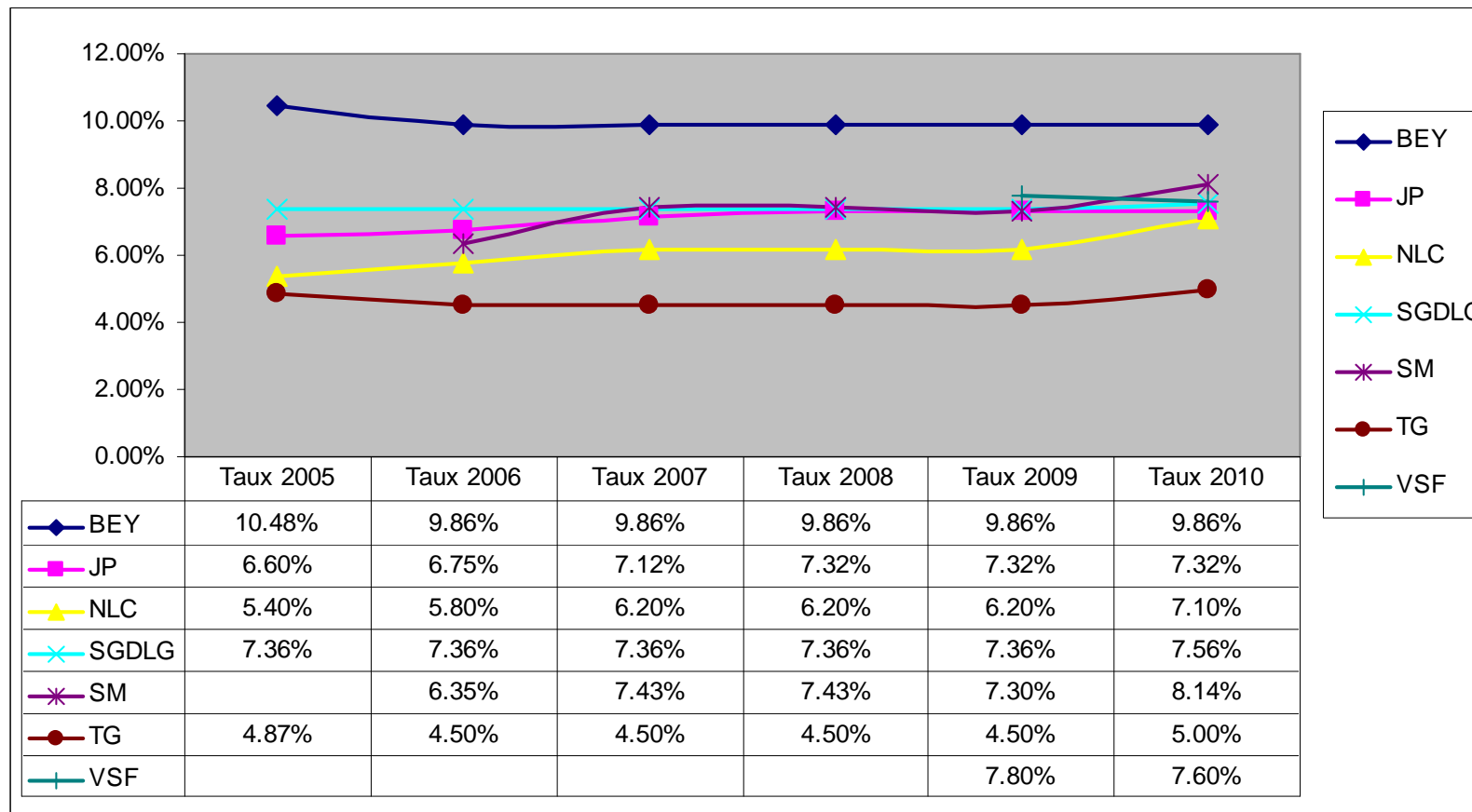
Depuis 2007, dépenses et recettes exécutées liées à la compétence « gestion des déchets ménagers » :



3 - 2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Par délibération du 15/12/04, le Conseil Communautaire institue un zonage sur l'ensemble du périmètre du territoire de la CC.

Chaque année, les taux des Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont fixés par délibération.



4 – Bacs à déchets végétaux

Les élus de Cœur d'Yvelines ont décidé de doter les usagers de bacs à déchets végétaux.

Ceux-ci doivent progressivement remplacer les sacs à déchets végétaux. Les sacs posent plusieurs problèmes :

- Il faut les distribuer chaque année à la population, ce qui pose des problèmes d'organisation
- Les communes en distribuent 37 par foyer, ce qui est trop limité pour la majorité des usagers
- Perméables, ils posent des soucis de propreté sur les trottoirs, produisent « du jus »
- Ils sont difficiles à porter (ce qui pose des problèmes pour les « points de regroupement »)

Les bacs à déchets végétaux ont été livrés entre les mois de juillet et octobre 2010.

La délibération 10-020 du 26/05/10 autorise le Président à signer un marché public avec la société CITEC pour un montant estimé de 281 100 euros HT. Le montant de ce marché est estimé pour 6 000 bacs (soit 46.85 € HT par bac livré).

6 409 bacs 240 L ont été livrés par la société CITEC aux administrés de Cœur d'Yvelines (données au 21 octobre 2010).

Depuis septembre 2010, les déchets végétaux sont collectés en porte à porte dans les bacs sur l'ensemble du territoire, en C1 (hebdomadaire). Ce service est assuré du mois de mars au mois de décembre.

Les usagers peuvent donc dorénavant présenter à la collecte :

- Les bacs
- Les fagots
- Les sacs à déchets végétaux (mais ceux-ci ne sont plus distribués de façon systématique)

Les administrés de Beynes ont été livrés en bacs à déchets végétaux : la collecte en porte à porte s'est mise en place en septembre – la déchèterie n'accepte plus les déchets végétaux à compter de cette date.

5 – Projet colonnes à verre

Par délibération en date du 10 mars 2010, et sur proposition de la Commission « déchets ménagers », le Conseil Communautaire a décidé de mettre à la disposition des administrés des colonnes enterrées pour la collecte du verre.

Les implantations sont choisies en collaboration avec chacune des communes membres afin d'obtenir un maillage optimal du territoire.

Une consultation est réalisée pour l'acquisition de ces colonnes et pour les travaux de génie civil nécessaires à leur installation.

Les propositions de la Société Plastic Omnium pour la fourniture des colonnes (au prix unitaire de 5 007.00 € HT) et de la Société Colas pour les travaux d'enfouissement (au prix unitaire de 4 761.93 € HT en milieu urbain et de 3 673.34 € HT en milieu rural) correspondent aux attentes formulées. Par délibération en date du 26 mai 2010, le Conseil Communautaire autorise le Président à l'achat et à l'installation de 15 colonnes enterrées.

En septembre 2010, toutes les colonnes enterrées sont opérationnelles. La collecte du verre se fait en apport volontaire sur l'ensemble des 7 communes de Cœur d'Yvelines (dont Neauphle-le-Château et Thiverval-Grignon, pour lesquels la collecte en porte à porte prend fin).



Colonnes enterrées			
Ville	Adresse	Localisation	Nombre
Beynes	Cote de Neauphle	Face au G20	3
Beynes	Rue du Stade	Collège	2
Jouars Pontchartrain	Ergal - Rue de la gressée	Devant Abri-Bus	1
Jouars Pontchartrain	Rue de la Porte d'Andin		1
Jouars Pontchartrain	Rue de Neauphle - Clos de la motte		1
Saulx Marchais	Chemin de la Mare aux Biches	Parking de la Salle Ployvalente	1
Neauphle le Château	Rue du Vieux Moulin	Parking public (tout au fond à droite)	1
Neauphle le Château	Place du Jeu de Paume	Parking Maison du Jeu de Paume	1
Saint Germain de la Grange	Rue de la Vallée Yart	Entrée de la Zone d'Activité PAVY	1
Thiverval Grignon	Rue de Rougemont	Devant le cimetière	1
Thiverval Grignon	Avenue de Brétignières	Tout en haut de l'avenue	1
Villiers Saint Frédéric	Parking de la Gare	Au fond du parking	1
			15

6 - Projet de déchèterie intercommunale

Depuis 2008, le Conseil communautaire prévoit la réalisation d'une déchèterie intercommunale, pour collecter les déchets qui ne le sont pas en porte à porte. Le principe général retenu par les élus est celui d'une plateforme surélevée créée par des modules de bétons avec deux rampes d'accès, et un local d'accueil pour le gardien.

Le terrain choisi pour l'implantation de la déchèterie se situe sur la Commune de Villiers Saint Frédéric, jouxtant le terrain du SIARNC et le parking du Lycée Violet le Duc.

Septembre 2009 Début des travaux

Octobre 2009 Un riverain demande la suspension des travaux – il argumente pour cela le manque de documents d'urbanisme.

Février 2010 Les travaux sont suspendus à la demande du juge des référés

Tout au long de l'année 2010, plusieurs procédures contre ce projet sont engagées par les mêmes riverains. Point par point, la Communauté de Communes et la mairie de Villiers-Saint-Frédéric se défendent. Pour cela, il a été nécessaire de faire appel aux services d'avocats.

Le permis de construire va de nouveau être déposé par Cœur d'Yvelines. S'il est autorisé, les travaux devraient reprendre au 1^{er} trimestre 2011 pour une ouverture de l'équipement au mois de juin 2011.

Bilan financier de l'opération	<i>BP 2010</i>	Réalisé 2010
Travaux	760 000 €	331 977 €
Terrains	38 000 €	36 153 €
Autres dépenses	1 500 €	0 €

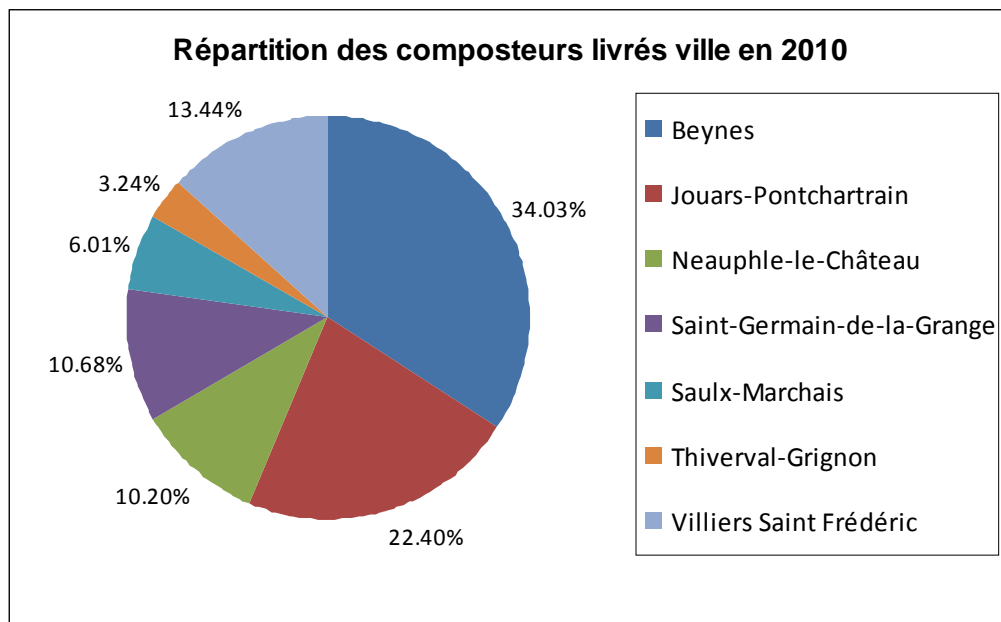
7 – Composteurs

Le Conseil Communautaire a décidé le lancement d'une opération « composteurs domestiques ». Il s'agit de mettre à la disposition des administrés volontaires des composteurs individuels. Le composteur leur permettra de traiter leurs déchets verts et une partie de leurs déchets de cuisine de manière écologique sur leur terrain.

Le Conseil communautaire a fixé une caution pour la mise à disposition d'un composteur de 20€. Au-delà de 5 ans, cette caution restera acquise à la Communauté de Communes et qu'en conséquence le composteur sera propriété de l'administré.

L'obtention du composteur est conditionnée par l'engagement écrit de l'acquéreur d'une bonne utilisation, c'est-à-dire à son domicile et conformément au guide fourni.

Sur l'année 2010, la communauté de communes a distribué 1 049 composteurs.



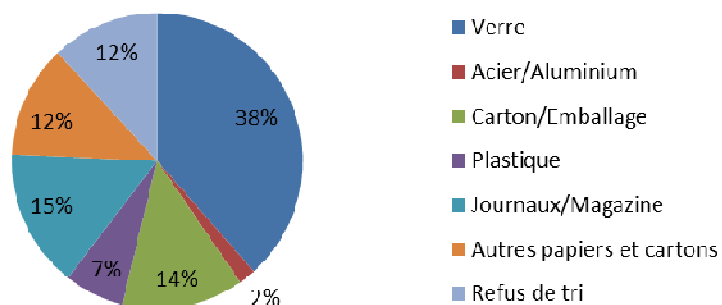
8 – Caractérisation

Le verre, les emballages et le papier sont acheminés au centre de tri du SIDOMPE.

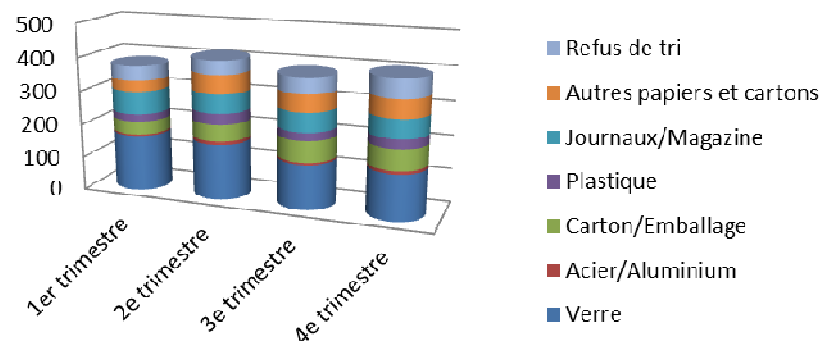
Chaque trimestre, Cœur d'Yvelines participe à une « caractérisation » - qui sert de base statistique pour les facturations des 3 mois suivants. Chaque mois, Cœur d'Yvelines reçoit une facture « tri à la tonne » pour les déchets reçus au centre de tri.

Le refus de tri est exprimé ici en pourcentage de poids (avec prise en compte du tonnage du verre).

**En pourcentage, moyenne sur l'année
des déchets triés au centre de tri**



**En tonnes, déchets triés
au centre de tri pour l'année 2010**



9 – Les principales installations où sont traités les déchets

9 - 1 Pour les déchets ménagers : le Centre de Valorisation des Déchets Ménagers (CVD) de Thiverval Grignon

Le SIDOMPE, Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères regroupe 106 collectivités pour une population totale de 426 000 habitants. Il est propriétaire de cette installation.

Le SIDOMPE a confié à la Société CNIM l'exploitation du CVD par des dispositions contractuelles l'engagement à respecter des objectifs de qualité et à maintenir constamment les installations en bon état de marche.

Le CVD a pour mission de faire réaliser dans les meilleures conditions techniques-écologiques et économiques l'incinération des déchets ménagers et assimilés, tout en produisant de l'énergie.

Valorisation énergétique :

Le Centre Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon permet une valorisation énergétique par cogénération.

Grâce à l'incinération des déchets ménagers et en particulier les 5 803.02 tonnes d'ordures ménagères de Cœur d' Yvelines, l'énergie récupérée :

- Alimente un réseau de chauffage urbain de 4500 équivalents logements desservis en chauffage et eau chaude sanitaire,
- Produit de l'énergie électrique, 40 000 MWh électrique par an servant aux besoins propres de l'usine (18 00 MWh par an), revendue à EDF pour distribution sur le réseau public (22 000 MWh par an),
- Permet d'économiser d'autres ressources énergétiques.

9 - 2 Pour les déchets verts : la plate-forme de compostage - BVS (Bio Végevert Service)

Les déchets verts collectés sont acheminés, sur une plate-forme du compostage à Thiverval-Grignon.

Le compostage est un procédé de traitement des déchets organiques : après broyage, les déchets subissent une fermentation aérobie qui les transforme en un produit utilisable comme amendement agricole.

Les plates formes de compostage de déchets sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

9 - 3 Pour le verre, les emballages, le papier : le centre de tri du SIDOMPE

Il a ouvert en 2008. Il est situé à Thiverval-Grignon, juste à côté du CDV. Il est conçu pour réceptionner, trier et conditionner les déchets ménagers recyclables issus des collectes sélectives des 106 collectivités adhérentes au SIDOMPE.

La capacité annuelle du centre de tri est de 24 000 tonnes.